

Bulletin d'inscription aux Marchés Nocturnes 2026 du Pays d'Uzès

ALIMENTAIRE et VIN

NOM Prénom :RAISON SOCIALE :
ADRESSE :
.....
Tél : Mail :
Site web :Statut professionnel :

Je m'inscris aux marchés suivants (de 19h à minuit) :

- | | |
|--|--|
| ☐ Vendredi 10/07 : Sanilhac-Sagriès | ☐ Mercredi 05/08 : Saint-Quentin-la-Poterie |
| ☐ Mercredi 15/07 : Fontarèches | ☐ Vendredi 07/08 : Lussan |
| ☐ Vendredi 17/07 : Blauzac | ☐ Mercredi 12/08 : Flaux |
| ☐ Mercredi 22/07 : Saint-Victor-des-Oules | ☐ Vendredi 14/08 : Castillon-du-Gard |
| ☐ Vendredi 24/07 : Arpaillargues-et-Aureillac | ☐ Mercredi 19/08 : Saint-Siffret |
| ☐ Mercredi 29/07 : Garrigues-Sainte-Eulalie | ☐ Vendredi 21/08 : Baron |
| ☐ Vendredi 31/07 : Aigaliers | ☐ Mercredi 26/08 : Foissac |

Produits exposés (joindre des photos du stand et des produits présentés):

Assiettes proposées (si oui description): oui –non

Nombre de ml demandés (4 ml maximum) :ml **Puissance électrique demandée :**
Présence d'un barnum ou de matériel indispensable à la vente (véhicule...) : oui-non, **dimension :**m surm
La commission se réserve le droit de refuser les véhicules.

Pensez à vous munir du matériel nécessaire : tables, chaises, parasols, éclairages, rallonges...

- ☐ Je reconnais avoir pris connaissance de la **Charte des marchés nocturnes 2026 du Pays d'Uzès** et m'engage à la respecter.
☐ Je certifie que l'ensemble des produits mis en vente sur ce marché est issu de ma production, de mon exploitation (pour les agriculteurs), de mon atelier (pour les artisans/artistes).

En 2025, j'ai participé aux marchés nocturnes du Pays d'Uzès : oui/non

- Je joins à ce bulletin :
- ☐ une attestation d'inscription à la Chambre des Métiers, à la Chambre d'Agriculture ou
 - ☐ une attestation d'inscription comme artiste libre (URSSAF).
 - ☐ une attestation d'assurance relative à la vente sur les marchés.
 - ☐ **une attestation de formation à l'hygiène alimentaire** (pour les exposants du secteur alimentaire)

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Les candidatures des exposants en retard de paiement de leur frais de place 2025 ne seront pas examinées.

Après examen des dossiers par la commission organisatrice, vous recevrez confirmation des marchés pour lesquels votre candidature aura été retenue. A ce moment, vous aurez connaissance du montant total des frais de place à payer **par retour de courrier** à l'ordre du Comité de Promotion Agricole d'Uzès. Les frais de place de l'édition 2026 s'élèvent à **30 € HT soit 36 € TTC** par marché. La longueur maximale des stands est limitée à **4 ml**. Les producteurs se verront attribuer un N° qui sera le même pour tous les marchés auxquels ils participeront. **En cas d'annulation de marché**, la commission organisatrice sera susceptible de retenir tout ou partie des frais de place pour couvrir les dépenses engagées. **En cas d'absence lors d'un marché, merci d'informer la commission 48h avant la date de celui-ci par mail (comitepromotion@gmail.com).**

Le.....2026 à.....Lu et approuvé (manuscrit) Signature

Dossier d'inscription complet à retourner avant le **15 avril 2026** à :
Comité de Promotion Agricole de l'Uzège – 9 Chemin de la Flesque - 30700 Uzès
(Tel : 06.32.37.87.30, Lundi, mardi, jeudi & vendredi de 8h à 12h et de 13h00 à 16h30)